

Versement d'une subvention à HDL pour la réalisation de trois logements conventionnés rue Suard

Mme l'Adjointe HINCELIN, Rapporteur : Dans le cadre d'une convention partenariale signée entre l'Association HDL et le service d'accompagnement médico-social «Vivre en Ville», HDL s'est engagé à produire 3 logements conventionnés «Programme Social Thématique» (PST). Ces logements seront réservés à des personnes en souffrance psychique.

L'immeuble concerné, propriété d'HDL, est situé 9 rue Suard, dans le quartier des Chaprais à Besançon. Il s'agit d'une maison mitoyenne sur 3 niveaux dont le terrain attenant est clos et arboré. L'immeuble est vacant depuis juin 2007. Les 3 logements existants seront entièrement réhabilités.

	État des lieux	État projeté
Sous-sol	4 caves	3 caves et 1 local technique
Rez-de-chaussée	1 logement T3 de 47,9 m ²	1 logement T3 de 44,89 m ²
Étage	1 logement T3 de 48,7 m ²	1 logement T3 de 45,15m ²
Combles	1 logement T2 de 46,4 m ²	1 logement T3 de 47,79 m ²

L'aménagement intérieur, les matériaux employés et la domotique ont été choisis, en concertation avec le service d'accompagnement médico-social Vivre en Ville, afin de répondre aux besoins de la population visée : chauffage électrique pour une utilisation facile et sécurisée, isolation thermique et phonique optimisée, digicode à l'entrée du bâtiment...

Les locataires potentiels seront identifiés par Vivre en Ville, il s'agira de patients atteints de troubles psychiques, mais aptes à intégrer un logement. Une convention partenariale entre «Vivre en Ville» et HDL précise le cadre d'intervention de chacun.

Afin de concrétiser ce projet, HDL sollicite auprès de la Ville de Besançon une intervention financière sous forme de subvention à hauteur de 10 000 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût de l'opération	Euros	Financements (*notifiés)	Euros	
Montant travaux HT	209 567	Subvention ANAH *	99 938	
Honoraires maîtrise d'œuvre (7 %)	14 670	CAGB *	13 325	
TOTAL HT	224 237	Fondation Abbé Pierre *	9 797	
		Prêt bancaire et Apport personnel HDL	91 927	
		Prêt Logissim 1 %	43 200	Reste à financer
TOTAL TTC (TVA 19,6 %)	268 187	TOTAL financements	258 187	10 000 €

La dépense sera imputée sur le chapitre 204.72.20417.5030.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- se prononcer sur le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association HDL
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention à intervenir avec HDL.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a adopté ces propositions.

Mme HINCELIN et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.